

# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE  
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Abonnement : Canada \$1.00 par an. États-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

---

SOMMAIRE—Les droits du Français au Canada—Le Pape et les prisonniers de guerre—Vingtième anniversaire de l'élection de S. G. Mgr l'Archevêque—Pour les cultivateurs—La lutte pour le français et *Le Devoir*—La politique de l'Angleterre—Ding ! Dang ! Dong !—R. 1. P.

---

VOL. XIV

1 FÉVRIER 1915

NO 3

---

## LES DROITS DU FRANÇAIS AU CANADA

La lutte engagée autour de l'école catholique et bilingue dans la province de l'Ontario prend un heureux développement qui fait bien augurer du résultat final et permet d'espérer le triomphe définitif de la justice. La province de Québec se lève avec une magnifique unanimité pour réclamer les droits garantis par le pacte fédéral de 1867 aux minorités des diverses provinces du Canada, et spécialement à celle de l'Ontario. Nous tenons à consigner dans nos *Cloches* trois documents historiques, d'une exceptionnelle gravité et dont la portée s'étend jusqu'aux provinces de l'Ouest et même à toutes celles du Canada.

### ALLOCATION DE S. G. MGR BRUCHÉSI AU MONUMENT

NATIONAL DE MONTRÉAL LE 21 DÉCEMBRE 1914.

Nous sommes en présence d'une situation grave.

Si nous venons, Mgr l'évêque auxiliaire, Mgr le vicaire-général et moi, à cette réunion dont l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française a pris la généreuse initiative, c'est pour affirmer hautement que nous sommes en faveur de toute juste revendication.

Nous sommes loyaux et fidèles sujets de l'empire britannique. Nous l'avons prouvé dans le passé, et nous en donnons, aujourd'hui encore, d'irrécusables preuves. Nous apprenons et nous parlons la langue anglaise et nous ne négligeons rien pour la faire apprendre aussi parfaitement que possible par nos enfants. Mais le français a, sur cette terre du Canada, des droits indéniables. Ce fut la langue de notre berceau et nous y voyons la gardienne et la protectrice de nos croyances. Le français est parlé à la Chambre et au Sénat. Tous nos gouverneurs